



Etude - 6190
Juin 2012

UNIFA

Enquête sur le mobilier urbain auprès des collectivités territoriales

Synthèse

TERRITOIRES MARCHES OPINIONS

L'aménagement des villes est en perpétuelle mutation. L'enjeu de la mixité sociale et générationnelle est depuis de nombreuses années au cœur des projets urbains, en particulier à travers les stratégies d'habitat. Aujourd'hui, les villes souhaitent regagner de l'espace public sur la voiture, à fins de préservation de l'environnement, de développement des déplacements doux, d'apaisement des ambiances urbaines et d'accès plus favorable aux aménités des villes (commerces, loisirs, culture,...). Cette mouvance laisse augurer de conditions plus propices au vivre ensemble sur l'espace public. En somme, on assiste au passage d'un urbanisme des flux à celui des usages, appelé de leurs vœux par les décideurs publics. Mais l'aménagement des villes ne vise pas uniquement à améliorer la qualité de vie de leurs habitants, il contribue également aux stratégies identitaires des élus locaux, dans un contexte de compétition croissante entre territoires pour attirer touristes, résidents et entreprises.

C'est dans ce contexte que TMO Régions a été sollicité par UNIFA afin de mener une étude sur le mobilier urbain auprès d'une cinquantaine de collectivités territoriales.

L'objectif de cette étude était de :

- Cerner les enjeux et tendances du mobilier urbain pour les collectivités.
- Recueillir leurs besoins et attentes en matière de mobilier urbain.
- Appréhender l'adéquation de l'offre du marché du mobilier urbain à leurs attentes et identifier d'éventuels axes de développement.
- Identifier les critères de choix des fournisseurs de mobilier urbain et les interlocuteurs décisionnaires.
- Contribuer à l'identification des messages clés à leur transmettre pour valoriser la profession.

Pour ce faire, TMO Régions a réalisé 62 entretiens téléphoniques auprès de professionnels ayant une vision globale de la question :

- Services techniques (voirie, espaces publics, espaces verts, responsable d'achats de mobilier urbain, responsable régie, bureau d'études génie urbain)
- Responsables planification et/ou projets urbains
- Elus en charge de l'urbanisme

au sein d'un groupe de collectivités témoignant de leur diversité à l'échelle nationale (nombre d'habitants, secteur géographique, caractéristiques sociodémographiques et économiques du territoire, ville historique/ville nouvelle, ville rurale/périurbaine/littorale, marque de territoire, etc.).

56 collectivités ont été enquêtées, témoins de la diversité des collectivités françaises (communes et intercommunalités) ainsi que le STIFF :

- Géographie : 4 quadrants

- Taille des collectivités : + de 200 000/60 000 à 200 000/ 15 000 à 60 000/5 000 à 15 000
- Nature de territoire : pôle urbain / périurbain / rural / littoral
- Dynamique du territoire : vitalité économique / difficultés économiques, territoire vieillissant / jeune
- Urbanisme : patrimoine historique, ville nouvelle

La répartition des collectivités enquêtées est la suivante.

Villes de plus de 200 000 habitants (7 collectivités – 7 entretiens)

Villes du Nord-ouest	Villes du Nord-est	Villes du Sud-ouest	Villes du Sud-est
Nantes Pôle urbain Vitalité économique	Lille Pôle urbain Patrimoine historique	Bordeaux Pôle urbain Patrimoine historique	Montpellier Pôle urbain
Rennes Pôle urbain Vitalité économique Patrimoine historique	Strasbourg Pôle urbain Vitalité économique Patrimoine historique		Lyon Pôle urbain Vitalité économique Patrimoine historique

Intercommunalités métropolitaines (7 collectivités – 7 entretiens)

Villes du Nord-ouest	Villes du Nord-est	Villes du Sud-ouest	Villes du Sud-est
Nantes Métropole	Communauté urbaine de Lille	Toulouse Métropole	Marseille Métropole
Brest Métropole	Strasbourg Métropole		Lyon Métropole

Villes entre 60 000 et 200 000 habitants (14 collectivités – 16 entretiens)

Villes du Nord-ouest	Villes du Nord-est	Villes du Sud-ouest	Villes du Sud-est
Brest	Caen	Perpignan Difficulté économique Ville du littoral Ville vieillissante	Avignon Difficulté économique Patrimoine historique
Angers Patrimoine historique	Reims Ville jeune Patrimoine historique	Limoges Ville vieillissante Vitalité économique	St Etienne Pôle urbain Ville vieillissante
Le Havre Ville jeune Difficulté économique	Metz Vitalité économique	La Rochelle (x2) Littoral touristique Patrimoine historique	
Le Mans	Troyes Patrimoine historique		
	Roubaix (x2)		

Villes entre 15 000 et 60 000 habitants (15 collectivités – 15 entretiens)

Villes du Nord-ouest	Villes du Nord-est	Villes du Sud-ouest	Villes du Sud-est
Cergy Ville nouvelle Ville jeune	Angoulême	Biarritz Littoral touristique Ville vieillissante	Vénissieux Ville périurbaine Difficulté économique
Vannes Littoral touristique Patrimoine historique	Denain Difficulté économique	Carcassonne Patrimoine historique Vitalité économique	L'Isle d'Abeau Ville nouvelle Ville jeune
Laval	Cholet Difficulté économique	Valence Périurbain	Albi Ville historique
	Epinal Ville vieillissante	Gradignan Périurbain	Arles Patrimoine historique

Villes entre 5 000 et 15 000 habitants (10 collectivités – 12 entretiens)

Villes du Nord-ouest	Villes du Nord-est	Villes du Sud-ouest	Villes du Sud-est
Saint Brice sous forêt Périurbain	Ostwald Périurbain	Orthez Rural	Lambesc
St Arnoult en Yvelines Périurbain	Sarrebourg Rural	Mazamet	
Chantepie Périurbain	Le Vésinet Périurbain		
Landerneau Rural			

Focus sur le mobilier des transports en commun : 5 entretiens

Ligne de Tramway T6	Collectivités
Adjointe chef de projet T6 au CG 78	Grand Dijon Service déplacements et transports
Coordinateur T6 au STIFF (direction des projets d'investissement)	Tours Service déplacements et transports
	Rennes Service déplacements et transports

1. La prise en compte des évolutions sociétales

Une grande majorité des collectivités rencontrées intègre une **réflexion environnementale** (procédure d'achat « responsable ») à leurs critères de sélection du mobilier :

- Favoriser les produits à faible coût carbone
- Recherche de matériaux recyclables
- Valorisation du mobilier en fin de vie pour les marchés publics
- Entretien du mobilier avec des produits à faible impact environnemental
- Choix de mobilier avec produits de finition à écotoxicité réduite
- Choix du bois « recyclé »

L'éclairage public est un exemple significatif de ces évolutions. Suite à la suppression progressive des lampadaires à incandescence, son parc connaît actuellement un renouvellement important en termes de consommation énergétique (lampe à économie d'énergie, expérimentation/développement de l'éclairage solaire), de recherche de conciliation entre fonctionnalité et sécurité (ex. : renvoi arrière pour éclairer le trottoir, etc.) et de démarche dite *sensible* (recherche d'une qualité d'ambiance nocturne, d'esthétisme des éclairages, etc.)

Egalement, le déploiement des **déplacements doux et multimodaux** engage les collectivités à devoir adapter leur mobilier afin de regagner de l'espace public au détriment de la voiture. Ainsi, la mise en place de nouveaux schémas de mobilité, de « Plan de Déplacements Urbains » nécessitent une forte adaptation du mobilier et du marquage urbain (lisibilité et simplicité de perception des parcours). Le développement du mobilier autour des transports collectifs, des vélos (espaces sécurisés de parcage, essor des arceaux à vélo et d'aires de locations) et des automobiles (bornes de recharges pour voitures électriques, panneaux pour le co-voiturage, etc.) constitue également un enjeu fort d'évolution.

Les **mises aux normes** constituent le troisième volet d'importance traduisant ces évolutions sociétales. L'accessibilité « handicap et PMR » s'intègre comme la principale problématique d'évolution de l'ensemble du système normatif imposé aux collectivités. Suite à la loi handicap de 2005, arrêté du 15 janvier 2007, le mobilier urbain doit désormais pouvoir faciliter le cheminement dans le tissu urbain (réduction des obstacles, meilleure détectabilité et repérage). Les potelets constituent en ce sens la plus forte évolution des collectivités à ce jour : mise en place de bandes thermocollées, élévation de leur hauteur, etc.

La **mixité sociale, générationnelle et la question du vivre ensemble** constituent une réflexion sous-jacente et transversale à l'ensemble de l'aménagement du tissu urbain. Cette problématique est notamment prépondérante au sein des espaces verts et récréatifs où la majorité des collectivités essaient de créer de véritables espaces de convivialité en installant un mobilier déplaçable et évolutif, adaptable aux pratiques et aux dynamiques de groupes (ex : développement des chaises), ou favorisant la création d'espaces à usages mixtes destinés à plusieurs catégories de publics (ex : aménagement d'une liaison piétonne intégrant aire de jeux pour enfants et boudrome).

2. Mobilier urbain et maîtrise du coût global

La maîtrise du coût global conditionne également fortement le choix du mobilier urbain. Au-delà d'une sélection du mobilier intégrant les critères de robustesse, de facilité de maintenance et de

remplacement, les collectivités cherchent autant que possible à réemployer (peinture, réparation, soudure) le mobilier urbain usagé ou détérioré.

A cet égard, le renouvellement des bancs constitue un enjeu central. Face à la dégradation répétée du bois et au coût élevé de leur entretien, les collectivités ont tendance à se tourner vers le composite (plus facile à nettoyer et ne nécessitant pas d'entretien en peinture). Egalement, le renouvellement du parc des potelets, suite à l'obligation de la mise en application de la loi handicap de 2005, est l'occasion de remplacer les potelets en acier ou en fonte par de nouveaux modèles en plastique recyclé (élastomère) dit « à mémoire de forme ». Ces potelets sont considérés comme plus adaptés, car ils répondent également de manière transversale à l'ensemble des évolutions évoquées ci-dessus (exigences de développement durable, facilitation de la maintenance, réduction des coûts d'entretien).

Si la question de la dégradation du mobilier s'intègre à l'ensemble des collectivités interrogées, nous avons pu voir qu'elle est prépondérante aux villes jeunes et/ou en difficultés économiques. Celles-ci mettent donc en place un certain nombre de *stratégies d'aménagement* afin de limiter ces complications. Ainsi, elles appliquent ce qu'elles nomment être une politique de « remplacement intelligent », c'est-à-dire d'une part un renouvellement « au fil de l'eau », plus fonctionnel qu'esthétique et d'autre part l'emplacement de mobilier plus luxueux dans le centre-ville que dans les quartiers périphériques.

3. Un vecteur d'identité et d'attractivité au service des stratégies urbaines

Pour les métropoles, les villes à fort patrimoine historique et/ ou à dynamisme économique, le mobilier urbain ne répond plus seulement à des besoins purement fonctionnels (confort, hygiène, protection, information, etc.). Il s'intègre beaucoup plus dans une réflexion globale de « marque de territoire » : renforcement de l'identité territoriale du lieu, de la valorisation de ses spécificités, de son histoire ; mise en valeur du bâti et des aménités, vecteur de communication de la stratégie urbaine de la collectivité.

Il est désormais non seulement un outil au service de la valorisation du patrimoine et de l'histoire de la cité, mais permet également de marquer l'« identité visuelle » de certaines villes qui ont développé une gamme spécifique de mobilier urbain créée par un designer.

Egalement, les collectivités cherchent de plus en plus à homogénéiser le mobilier présent dans le tissu urbain afin d'en faciliter la maintenance mais aussi de souligner et de spécifier les appartenances et les territoires vécus. Autrement dit, il sert à mettre en cohérence et en lisibilité l'espace public, à marquer ses ambiances urbaines (urbanisme contemporain, monuments historiques, équipements distinctifs, etc.) et les spécificités d'usage de ses quartiers (centre-ville, quartiers résidentiels, à fort patrimoine, etc.). Cette fonction s'intègre dans les stratégies d'appartenances territoriales des EPCI.

4. Charte du mobilier urbain : un référentiel en termes de maintenance, de typologies et d'esthétique.

De plus en plus de collectivités rédigent une charte de mobilier urbain. Cette charte est l'aboutissement d'un diagnostic du parc de mobilier urbain intégrant la réalisation d'un état des lieux

de l'existant, un recensement des différents lignes et modèles, un repérage des points forts et des points faibles de chaque mobilier. Ce diagnostic, s'il nécessite souvent plusieurs années et implique une importante coordination de tous les secteurs de la collectivité, permet d'aboutir à une véritable réflexion sur le mobilier comme outil d'aménagement au regard des évolutions des usages, des normes, des attentes, des besoins, etc.

La rédaction d'une charte de mobilier urbain permet ainsi de formaliser une vision à long terme en définissant les axes de développement adaptés à la collectivité, de mettre en œuvre un paysage urbain identitaire et cohérent, de favoriser l'homogénéisation et la restriction des référentiels, de mettre en cohérence l'agencement des espaces publics et de leurs usages, d'établir des critères de sélection pour le lancement de marchés et d'être un outil de référence pour chaque professionnel de l'espace public.

Il est important de noter que ces chartes, en pré-rédigeant les cahiers de charges, auront une incidence à long terme sur les relations entre les collectivités et les fournisseurs de mobilier urbain.

5. Le mobilier urbain : critères et processus de choix.

Processus de décision

D'une manière générale, le processus de décision répond à un schéma assez identique d'une collectivité à l'autre : les services techniques - souvent en collaboration avec le service urbanisme - rédigent le cahier des charges. Puis, les services des marchés publics vérifient la structure juridique avant de faire valider les choix en dernière instance par les élus.

Cependant, si l'étude a pu montrer une prédominance des services internes dans l'émission des suggestions de mobilier, il est aussi fréquent que le processus de décision intègre les propositions des fournisseurs en réponse aux appels d'offres des collectivités ou que celui-ci soit fortement déterminé par la charte.

Il est intéressant de noter que de nombreuses collectivités engagent une démarche de co-production de l'espace public : mise en place de conseils de quartier d'habitants ou des ateliers d'aménagement. La prise en compte des attentes et besoins des usagers en amont de la rédaction du cahier des charges participe de la qualité de la forme urbaine et des espaces publics. Spécifiquement exprimés en termes de qualité d'usage, ces besoins sont pris en considération dans la mesure des contraintes budgétaires et techniques. Ces exigences de praticité peuvent être en décalage avec les préoccupations d'abord esthétiques, d'« image de la ville » des élus. Par exemple, alors que la question du design du tramway est centrale pour les collectivités, les usagers vont spécifier des attentes en termes de propreté des abris, de clarté des informations, de protection contre la pluie, etc.

Critères de choix généraux

A terme, cette enquête a pu faire apparaître une diversité de critères impliqués dans le processus de choix.

- Critères environnementaux : traitement des peintures, bilan carbone, etc.

- Critères esthétiques : ambiances urbaines, modernité, adéquation à l'environnement bâti, à l'ABF, etc.
- Critères budgétaires d'achat et d'usage : réduction des coûts, anticipation des usages et contraintes de maintenance
- Critères de délais : rapidité de livraison, réactivité dans l'entretien
- Critères de maintenance : substituabilité, résistance, solidité, durée de garantie

Critères français

Si, au regard de la liberté de concurrence, il est interdit d'intégrer des critères géographiques au niveau des marchés publics, le mobilier français est identifié comme un mobilier de qualité par la grande majorité des enquêtés interrogés.

Cependant, il est possible de dépasser cette contrainte en intégrant aux appels d'offre des critères environnementaux tels que le « coût carbone ». Egalement, la recherche de matériaux de qualité, d'essence de bois « locaux » et une exigence en termes de suivi de maintenance pourraient favoriser la sélection de mobilier d'origine française.

6. Les besoins et attentes vis-à-vis des fournisseurs

La majorité des collectivités interrogées exprime leur satisfaction de l'offre proposée. Cependant, elles soulignent une pression budgétaire de plus en plus contraignante qui les conduit à choisir du mobilier à coût raisonnable, intégrant robustesse, facilité de maintenance et de remplacement (conservation des modèles et des moules).

De fait, elles précisent que le mobilier d'origine française, bien qu'il soit souvent synonyme de qualité, implique des tarifs souvent trop onéreux pour certaines collectivités. Egalement, une partie d'entre elles estime que le mobilier d'origine française gagnerait à renouveler sa gamme (à ce titre le mobilier espagnol est apprécié pour l'évolution de son design), à élargir ses propositions quitte à se spécialiser par type de mobilier urbain. Ainsi, elles indiquent rechercher de plus en plus des entreprises locales sachant sortir du « sur-mesure » et pouvant adapter le mobilier à des demandes précises, au contexte, aux spécificités de la commune.

Enfin, les petites collectivités regrettent que la communication des fournisseurs passe essentiellement par l'envoi de nombreux catalogues et souhaiteraient voir se renouveler les modalités de diffusion de leur offre.

Dans la lignée des attentes exprimées par les collectivités en matière d'innovation produit, l'étude a également pu relever un certain nombre de suggestions à l'égard des fournisseurs :

Développement durable :

- **Borne de recharge pour voitures électriques** : conciliation de l'évolution technologique et d'une dimension pratique (système enterré qui prendrait peu de place sur l'espace public).

- **Eclairage public solaire** : performant, éclairant au-delà de 25 lux et intégré dans des panneaux solaires esthétiques.

Ambiance urbaine et esthétisme :

- **Mobilier favorisant l'« ambiance sonore » des villes** : ex. : imaginer des lampadaires intégrant des hauts parleurs.
- **Aires de jeux plus sobres et design** : modèles trop formatés et couleurs trop criardes. Recherche de matériaux pouvant s'adapter à un centre-ville de caractère (pierres, bois...) ou à des espaces plus contemporains (zinc, cuivre...).

Praticité et maintenance :

- **Cendrier en extérieur** : esthétique, simple et discret. Attache avec boulons et facilement nettoyables.
- **Corbeille qui « informe » de son niveau de remplissage.**
- **Ilots combinés**: Ilots pratiques, faciles d'utilisation et de montage, intégrant corbeille, banc, cendrier, etc. afin d'éviter la multiplication des émergences sur les trottoirs. Recherche d'une complémentarité et de transversalité des éléments de mobilier urbain.

Occupation de l'espace public :

- **Les « confidents » ou les « indiscrets »** : sièges côte à côte mais à dos opposés. Difficulté à trouver des modèles satisfaisants.
- **Les « assis-debout »** : réalisation en interne (Grand Lyon) car aucun modèle en catalogue ne donne satisfaction.
- **Bancs inclinable** : du siège au transat.

Conclusion

Au terme de cette étude, il apparaît que le mobilier urbain ne répond plus seulement à une approche fonctionnaliste. Il devient un enjeu incontournable pour le développement harmonieux des villes et fait l'objet d'attentes qualitatives fortes des collectivités territoriales en tant que véritable outil d'aménagement.

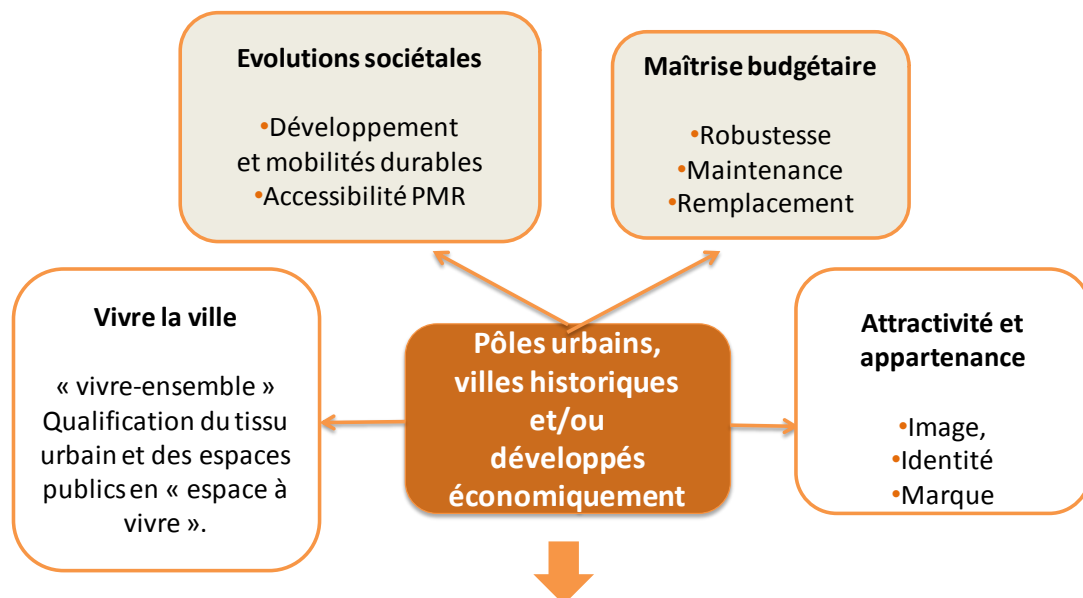
Il qualifie de plus en plus souvent l'ambiance urbaine et ses usages et contribue à la qualité générale de l'espace public et à sa structuration. Il peut même constituer un élément important de l'image des collectivités en devenant partie intégrante du patrimoine urbain. Représentatif des valeurs culturelles et urbaines de la ville, il participe aux usages et partages des espaces publics et à la création de lien social.

Conscientes des enjeux du mobilier urbain, certaines collectivités vont jusqu'à élaborer des chartes visant à décliner et formaliser leur stratégie en la matière.

Mais toutes les collectivités n'ont pas la même appréhension du mobilier urbain. Un des grands enseignements de l'étude est la distinction entre deux grands groupes de collectivités :

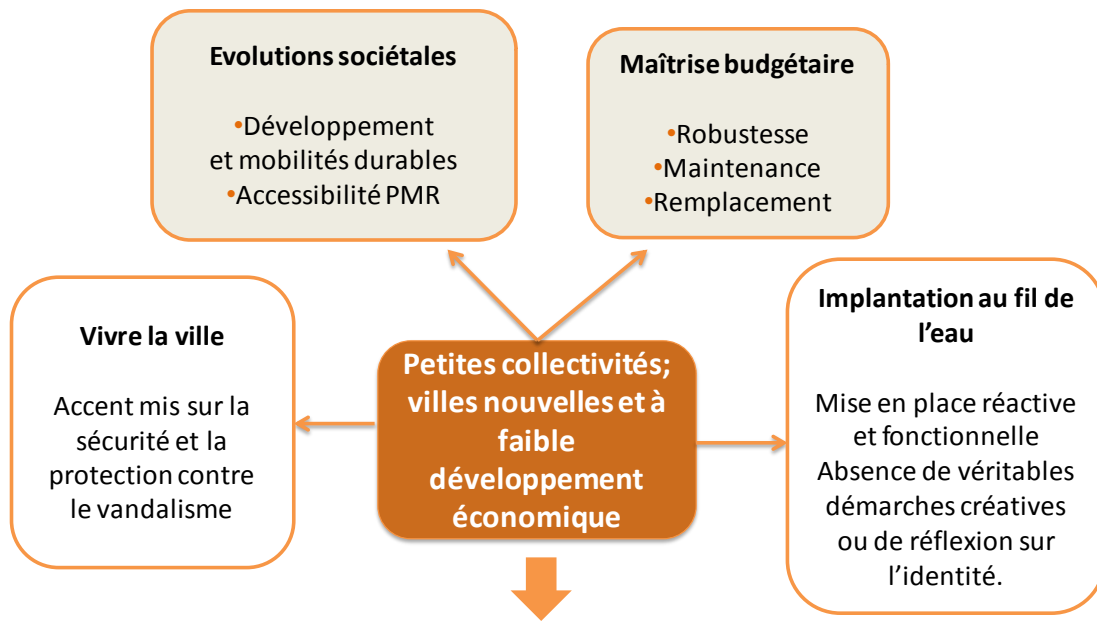
- Chacun de ces deux groupes se rejoint sur la prise en compte des évolutions sociétales à travers leur stratégie de déploiement du mobilier urbain ainsi que sur les enjeux de maîtrise du coût global, à la fois en investissement et maintenance.
- Ces deux groupes se distinguent par le rôle donné au mobilier urbain en termes d'aménagement et de traduction des stratégies urbaines.

PREMIER GROUPE DE COLLECTIVITES



1. Véritable outil d'aménagement de l'espace public
2. Contribution à la qualité urbaine
3. Intégration forte dans une stratégie territoriale et identitaire

DEUXIEME GROUPE DE COLLECTIVITES



1. Usage d'abord fonctionnel du mobilier avant esthétique et ergonomie
2. Réflexion moindre sur l'aménagement et l'usage des espaces publics
3. Pas d'intégration dans une stratégie territoriale